

Consensus

Ce terme a été souvent associé aux critères qui ont motivé ma nomination, alors je saisis l'occasion de le commenter.

Il s'agit de quitter le mode de communication par affrontement comme nous en avons eu plusieurs exemples ces derniers temps, pour amorcer le changement.

Plutôt que de démontrer les faiblesses de l'autre dans le choc des idées, commençons par en extraire la richesse des propos, explorons les possibilités avant de les juger.

Nous avons, au sein de l'HNE, beaucoup en commun : d'abord notre convergence, centrée sur le bien de nos patients, permettant d'exprimer nos compétences, notre volonté de promouvoir des soins de qualité tout en assurant une sécurité maximale aux malades. Ces points sont fondamentaux et constituent le centre des valeurs de notre institution.

Certes, nous avons aussi quelques points de désaccord, portant sur des éléments qui concernent plutôt l'expression de nos compétences ou leur mise en œuvre.

En formalisant plus précisément ces points, en les éclairant de nos valeurs fondamentales, conscients qu'un changement est inévitable, nous arriverons à progresser vers un but commun, étapes par étapes, sans remettre en question notre base commune.

Les difficultés ne sont pas écartées, mais réduites, résolues l'une après l'autre.

Bien sûr, tout n'est pas si simple à traiter ; dans une impasse, il faut parfois savoir reculer pour trouver un autre chemin.

D'autre fois, il faut trancher : il y a dans ce cas un gagnant et un perdant, mais en ayant commencé par écouter la position de chacun, il y a moins d'aigris.

Avant de décider si une idée, une proposition est noire ou blanche, il vaut la peine de s'y attarder et d'y trouver toutes les nuances de gris et pourquoi pas y découvrir des couleurs !

*Dresse Anne-Françoise Roud
directrice médicale*

Directeur général désigné

A l'issue d'une procédure de sélection exigeante, le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois a porté son choix sur M. Laurent Christe, actuellement directeur général de l'Hôpital du Jura, qui prendra ses fonctions au plus tard en juin 2011.

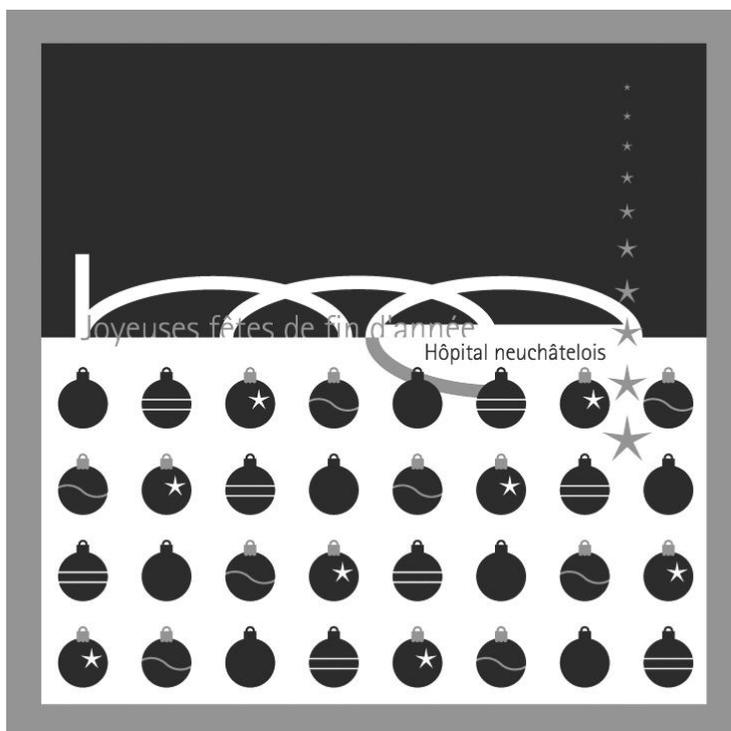
C'est avec une grande satisfaction que le conseil d'administration annonce la nomination de M. Laurent Christe à la fonction de directeur général de l'HNE. Agé de 49 ans, Laurent Christe est titulaire d'une licence et d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. Il a occupé successivement les postes de directeur général du centre de gestion hospitalière à Delémont entre 1995 et 2002, puis de directeur général de l'Hôpital du Jura. Son entrée en fonction à l'HNE interviendra en juin 2011 au plus tard.

Le conseil d'administration a été particulièrement sensible à son approche pragmatique des problèmes dans le domaine de la santé, à son expérience et sa connaissance de la gestion hospitalière.

Sa large pratique de la conduite d'un établissement hospitalier multisite dans une période de mutation et dans un environnement complexe, ainsi que sa connaissance de la culture et du contexte économique et sanitaire de l'arc jurassien, sont autant d'atouts qui lui permettront de prendre ses fonctions à l'HNE dans les meilleures conditions.

Le conseil d'administration se réjouit de cette nomination et des perspectives de collaboration constructives avec M. Laurent Christe et la direction générale.

Claudia Moreno,
Présidente du conseil d'administration



La direction générale vous remercie du travail que vous fournissez tout au long de l'année, dans un contexte difficile, et vous souhaite de très chaleureuses Fêtes.



Nouveaux contrats assurances accidents et perte de gain maladie

Nous vous informions lors d'un précédent article de la fin de nos contrats d'assurances perte de gain maladie et accidents au 31 décembre 2010. En particulier, le contrat d'assurance perte de gain avec la CSS était particulièrement intéressant et nous faisait craindre une hausse considérable des charges d'assurances pour 2011.

Les offres reçues, suite à notre appel, nous permettent de vous proposer des conditions certes péjorées, mais dans une mesure relativement modérée, grâce en particulier à un nouveau contrat d'assurance accidents plus favorable. Afin de limiter l'augmentation des primes, tant pour vous que pour l'HNE, nous avons également pris la décision de prolonger le délai d'attente du traitement des sinistres de la perte de gain maladie, ce délai passant de 30 à 60 jours, en précisant d'emblée que cela ne touche pas aux garanties de salaires, celles-ci étant fixées par les conventions collectives de travail : il s'agit seulement d'une prolongation du temps pendant lequel l'Hôpital neuchâtelois garantit seul et à ses frais votre salaire en cas de maladie.

En 2011, l'assurance accidents sera couverte par La Vaudoise Assurance, alors que la perte de gain sera en mains d'AXA-Winterthur.

Les primes seront pour la perte de gain en cas de maladie de 0.66% du salaire assuré (0.36% en 2010) alors que pour la couverture en cas d'accident, la prime sera de 0,819% du salaire AVS (1.012% en 2010).

Nous vous remettrons prochainement un petit mémento vous expliquant le détail des couvertures d'assurances. Nous vous rappelons cependant déjà que la perte de gain maladie couvre 80% de votre salaire pendant un maximum de 720 jours. En cas de maladie, aucune couverture de frais médicaux n'est prise en compte, l'assurance maladie étant obligatoire à titre individuel. L'assurance accidents vous couvre tant en perte de gain que pour les frais médicaux. Grâce à l'assurance complémentaire accident, financée entièrement par l'HNE, vous êtes couverts pour le 90% de votre salaire (couverture étendue à un salaire maximum de Fr. 250'000.—) et avez droit à une hospitalisation en division privée.

Ces conditions sont garanties désormais pour les trois prochaines années.

Au niveau fédéral, la situation des assurances sociales est difficile. Nous constatons ainsi que malgré une drastique diminution de notre armée, les APG (allocations pour perte de gain) peinent à assurer les prestations nouvelles en faveur des mamans en congé maternité. C'est la raison pour laquelle les cotisations à l'AVS-AI-APG seront de 5.15% au lieu de 5.05% dès le 1^{er} janvier prochain. L'assurance chômage éprouve également des difficultés à faire face : ses cotisations seront de 1.1% dès le premier janvier, alors qu'elles sont de 1,0% actuellement ; en outre une cotisation de solidarité de 0.5% sera nouvellement prélevée sur les salaires d'un montant annuel entre Fr. 126'000.- et Fr. 315'000.-.

Notons que tous les taux présentés dans cet article sont ceux relatifs aux retenues des assurés. L'Hôpital neuchâtelois doit également y ajouter, à ses frais, les parts « employeur ». Cela signifie d'une part certes que pour un salaire brut équivalent, le salaire net 2011 sera légèrement inférieur à celui de 2010, mais cela signifie également d'autre part qu'un même salaire brut coûtera plus cher à l'Hôpital neuchâtelois.

Nous n'avons que peu d'influence sur ces éléments, si ce n'est qu'une diminution de la sinistralité ces prochaines années pourrait nous permettre de négocier des conditions plus favorables d'assurances perte de gain maladie et accidents dans trois ans. C'est notamment l'un des buts que nous poursuivons en visant une amélioration du climat de travail avec le projet ISMAT.

L'UADP est à votre disposition pour toutes questions !

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année.

Blaise Della Santa, directeur RH

Décomptes horaires

Vous êtes nombreux à vous être approchés de la commission du personnel pour demander la remise systématique des décomptes horaires mensuels individuels.

La ComPHoNe nous a transmis cette demande en nous proposant de remettre avec les fiches salaires chaque mois une fiche de décompte à tout le personnel.

Après réflexion, nous y avons renoncé et penché pour la solution suivante : un rappel sera adressé dans les prochains jours aux cadres, précisant que, sur simple demande du collaborateur, il devra imprimer et lui remettre son décompte horaire.

Nous estimons en effet que cette solution est en accord avec l'art. 7.5 de la CCT Santé21 : « A sa demande, l'employé-e reçoit régulièrement un décompte de son droit aux vacances et de son solde d'heures. » En outre, cette solution nous paraît plus raisonnable en terme de coûts et, en évitant l'impression inutile de documents, plus respectueuse de l'environnement.

Nous vous assurons que nous veillerons à ce que chaque responsable joue le jeu à chacune de vos demandes.

Deux départs au conseil d'administration

Mme Marie Santiago et le Docteur Roland Jeanneret ont décidé de renoncer à leur mandat au conseil d'administration de l'HNE, pour des raisons personnelles et professionnelles pour la première et personnelles pour le second. Ils l'ont formellement annoncé par un courrier au Conseil d'Etat.

Ces deux démissions n'ont aucun lien avec les dossiers en cours dans le cadre de l'HNE. Le conseil d'administration regrette leur départ et les remercie pour l'engagement qui a été le leur durant ces neuf mois.

Il appartient désormais au Conseil d'Etat de procéder à la nomination de deux nouveaux membres en remplacement de Mme Marie Santiago et du Dr Jeanneret. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'une décision aura été prise.